



Fiche contact

Ménage potentiellement intéressé par des travaux d'économie d'énergie

Je souhaite profiter d'un accompagnement gratuit et adapté

Nom/prénom :

Adresse :

☎/...../...../...../..... Courriel :@.....

- Statut d'occupation : propriétaire occupant
- Composition du ménage : nombre d'adultes : nombre d'enfants :

• Ressources inférieures ou égales aux plafonds ci-dessous ?

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence (€) – avis d'imposition N-2
1	18409
2	26923
3	32377
4	37826
5	43297
Par personne supplémentaire	5454

- Logement achevé depuis plus de 15 ans oui non
- Avez-vous bénéficié d'un PTZ accession à la propriété au cours des 5 dernières années ? oui non

Ressentis, observations visuelles et déclarations de l'occupant

- Le logement est-il chauffé ? oui non
si oui, à quelle température ?°C ne sait pas
- Avez-vous une sensation de froid dans le logement ? oui non
- Y-a-t-il ou avez-vous un chauffage d'appoint ? oui non
- Avez-vous une sensation d'humidité dans vos locaux ? oui non
- Observez-vous des moisissures sur les parois (murs, plafonds...) ? oui non
- Les bouches d'aération sont-elles calfeutrées ? oui non
- Avez-vous de l'eau chaude ? oui non

A retourner à
La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
9, rue du Docteur Lahalle
88700 RAMBERVILLERS



Le programme Habiter Mieux

une aide de l'état pour un logement économe et écologique



Vous intervenez au domicile d'une personne, dont le logement est mal chauffé,
Vous connaissez une personne de votre entourage qui a des difficultés à payer ses factures d'énergie,
L'Etat a créé pour les propriétaires occupants HABITER MIEUX.

Il vous suffit de renseigner cette fiche et de la transmettre à l'adresse indiquée à la présente fiche. A la réception, vous serez contacté pour examiner les solutions d'économie d'énergie envisageables dans votre logement.

Le programme HABITER MIEUX est une aide financière nouvelle de l'Etat pour vous permettre de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'au moins 25% de votre logement (pour bien vous chauffer et/ou diminuer vos factures d'énergie).

C'est une subvention d'un montant maximum de 2000 €, est versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat. D'autres aides financières sont mobilisées grâce à des partenariats locaux (collectivités locales, caisses de retraite, organismes sociaux, prêt sans intérêt...).

Les subventions s'élèvent de 40% à 100% du montant des travaux selon votre projet.

HABITER MIEUX, c'est aussi un accompagnement personnalisé réalisé par un organisme compétent. Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser un diagnostic global et thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises,
- suivre le bon déroulement de vos travaux.

Les conditions d'octroi des primes Habiter Mieux

- être propriétaire occupant de son logement,
- être sous conditions de ressources (cf. tableau des plafonds de ressources),
- avoir un logement achevé depuis plus de 15 ans,
- ne pas avoir bénéficié d'un PTZ accession à la propriété dans les 5 dernières années,
- être accompagné par un organisme compétent,
- réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%,
- ne pas démarrer lesdits travaux avant le dépôt du dossier de financement.

Bon à savoir



- Le chauffage représente 70% de la consommation d'énergie. L'isolation est donc l'enjeu numéro un. Une bonne isolation permet en outre de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Un bâtiment perd de la chaleur plus facilement vers le haut, car la chaleur monte. La priorité est donc l'isolation de la toiture. Viennent ensuite les murs, les menuiseries puis les planchers, sans compter le remplacement d'une chaudière vétuste.
- Une température de 19°C dans les pièces principales est suffisante en journée.

De bonnes habitudes pour un meilleur confort	
Période de sommeil (22h – 6 h)	16°C
Lever (6h – 9h)	19°C
Temps de travail (9h – 17h)	16°C
Soirée (17h - 22h)	19°C

Baisser la température d'un degré permet de réduire sa facture de 7%.

- Laisser les grilles de ventilations dégagées : elles permettent d'évacuer l'humidité et d'éviter les moisissures. De plus, si elles sont obstruées, cela peut compromettre le bon fonctionnement du chauffage. Une mauvaise ventilation risque donc de dégrader le bâti et/ou d'entraîner une surconsommation du chauffage.
- Le chauffage d'appoint a une utilisation locale et limitée : il a vocation à chauffer une pièce ou quelques pièces. Il peut signifier un dysfonctionnement ou l'absence d'un chauffage central et se révéler plus onéreux à l'usage.